



2022 / 85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE 22 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme BRUNOD Aurore à M. COLLIARD Dominique
M. GSELL Bernard à Mme MORARD Ghislaine
M. ROUX-MOLLARD Alain à Mme RICHIER Maryse

Date de Convocation :
15 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 24

Madame Jacqueline ARNAULT est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : **Projet de ressourcerie en Tarentaise**

En 2021, les 5 communautés de Communes de Tarentaise ont conventionné ensemble afin de réaliser une étude de faisabilité d'une recyclerie en Tarentaise. Le réseau national des Ressourceries, mandaté pour cette étude, a démontré et conclu à la viabilité d'un tel projet. Après avoir fait part des conclusions de cette étude à l'ensemble des acteurs potentiels du territoire (structures de l'ESS (Economie sociale et solidaire), acteurs du déchets, associations) et sollicité un ou plusieurs porteurs de projet, l'association Antropia s'est manifestée. Elle a ainsi présenté son projet, fortement avancé, au comité de pilotage du dossier "recyclerie en Tarentaise", en donnant une description des activités envisagées puis le plan de financement associé.

Antropia est une association en cours de constitution en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Elle porte ce projet en partenariat avec Tarentaise Vanoise Insertion (TVI) ainsi que Tri-Vallées pour la gestion de la partie Textiles de la recyclerie.

Le projet présente plusieurs activités :

- une recyclerie avec collecte, tri, vente, éducation au réemploi, recyclage
- un lieu d'expérimentations culturelles avec des expositions, box artisans, musée numérique mobile, conférences...
- un lieu d'apprentissage et de fabrication avec Fablab, atelier partagé et micro-usine de plastique
- un lieu de vie social avec une buvette, mise à disposition d'espaces pour tous...

Ce lieu se veut être une recyclerie mais aussi un lieu d'échanges.

Cette structure doit s'installer pour 3 ans en lieu et place de l'ancienne Foir' Fouille à Aime. Le bail sera pour 3 ans maximum. Il faudra ensuite envisager un autre lieu.

Le plan de financement d'Antropia est monté avec une demande d'emprunt de 135 000 € sans aide des collectivités. Antropia a sollicité plusieurs demandes de subventions auprès d'organismes, dont l'ADEME, et attend leurs retours. Une aide financière des collectivités permettrait de réduire le niveau d'emprunt.

Antropia propose, sur demande des collectivités, plusieurs types de soutien : moral (veille foncier, ...), financier (participation au capital, au fonctionnement...), prestations (en faisant appel aux prestations de collecte, d'animation, de location du musée numérique...) et matériel (dons de matériels non utilisés pour aménager la recyclerie).

Après présentation du projet d'Antropia, le comité de pilotage, constitué des 5 communautés de communes, préconise un soutien à cette association. Il souhaite que chaque communauté de communes valide son engagement.

Le vice-président en charge des déchets propose au bureau un soutien à cette future activité qui s'intègre totalement dans l'économie circulaire et créatrice d'emplois sur le territoire.

Il propose que la CCVA s'engage à :

- co-signer un courrier commun aux 5 communautés de communes à destination de l'EPFL pour une veille foncière sur le territoire de la Tarentaise sur les 3 ans à venir. Cette veille a pour but d'anticiper la fin de bail de l'ancienne Foir'Fouille,
- mettre à disposition un local de stockage, pour détourner des objets, afin qu'ils soient collectés par Antropia, en vue d'être réutilisés et/ou réparés,
- financer, par accord de principe, une prestation de collecte à Antropia pour venir chercher des objets réutilisables en déchèterie (proposition du montant à 110 € la tonne),
- soutenir au capital, Antropia, avec une participation financière au lancement du projet d'un montant compris entre 1 300 € et 3 000 € TTC, en fonction de la clé de répartition validée par les collectivités partenaires,
- aider à faire connaître le lieu à travers les supports de communication de la CCVA.

Vu l'avis du bureau communautaire du 8 septembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la signature du courrier commun entre les collectivités, à destination de l'EPFL pour une veille foncière sur les 3 ans à venir.

VALIDE la mise à disposition d'un local de stockage, pour détourner des objets, afin qu'ils soient collectés par Antropia, en vue d'être réutilisés et/ou réparés.

VALIDE par accord de principe, de financer une prestation de collecte à Antropia pour venir chercher ces objets en déchèterie (110 € la tonne).

VALIDE le soutien au capital d'Antropia, avec une participation financière au lancement du projet d'un montant compris entre 1300 € et 3 000 € TTC selon la répartition qui sera retenue par l'ensemble des communautés de communes.

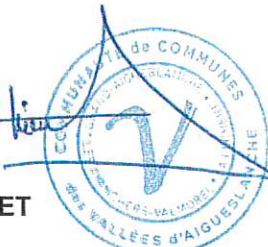
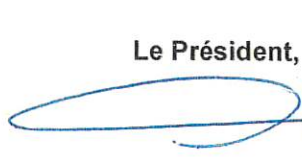
AIDERA à faire connaître le lieu à travers les supports de communication de la CCVA.

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement des soutiens précités.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
24			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET